

Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

Le Doyen de la Faculté des lettres

- VU** le livre VII du code de l'éducation et notamment ses articles D719-1 et suivants,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de la Faculté des lettres du 5 novembre 2024

DECIDE

Article 1

Les élections générales/partielles¹ des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, BIATPSS et des étudiants au Conseil de la Faculté des lettres se tiendront le **mardi 24 mars 2026**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 9 sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 9 sièges
- Collège des personnels BIATPSS : 2 sièges
- ~~- Collège des étudiants : _____ sièges~~

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Vendredi 6 février 2026	Affichage des listes électorales (au plus tard 20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 5 mars 2026 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Jeudi 5 mars 2026 à 17 heures	Réunion du comité électoral consultatif en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat	
Lundi 9 mars 2026	Publication et affichage des candidatures	
Mercredi 18 mars 2026	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 23 mars 2026 avant 12 heures	Date limite de dépôt des procurations	

SCRUTIN**Mardi 24 mars 2026 de 9 heures à 16 heures**

Mardi 24 mars 2026	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 27 mars 2026 à 11 heures	Réunion du comité électoral	
Vendredi 27 mars 2026	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 1 ^{er} avril 2026	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Madame Marie-France Staemmel ou Monsieur Henri Pacaud
Bureau 403

Faculté des lettres – Le portique – 14 rue René Descartes – 67084 STRASBOURG CEDEX
Courriel : lettres-secretariat@unistra.fr

Article 4

M. Frédéric Chapot est nommé Président du Bureau de vote.
Mme Marie-France Staemmel et M. Henri Pacaud sont nommés assesseurs.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme Irène Monzon Valencia est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 8 janvier 2026

Le doyen,


Anthony Mangeon